

**MAIRIE DE  
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10-07-2020**

Étaient présents : ARMAND Jacques - BRUNET Pascal - EYMARD Cyrille - ROCHE Daniel

Étaient absents excusés : PESENTI Florence (pouvoir à Jacques ARMAND) - BRUN Cyril (pouvoir à EYMARD Cyrille) - BOUVAT Jean-François (pouvoir à BRUNET Pascal) - COTTIN Christine (pouvoir à ROCHE Daniel) - LEONOFF Laurent - AUDEMARD Michael - POINT Marie Claire

A été nommé secrétaire de séance : Pascal BRUNET

**Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Vu le décret 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral 26-2020-06-30-001 en date du 30 juin 2020 fixant le nombre de délégués et suppléants pour les communes de la Drôme, pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Jacques ARMAND, Pascal BRUNET, Cyrille EYMARD et Daniel ROCHE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

**ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ**

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

A obtenu : Jacques ARMAND - 8 voix

Ayant obtenu la majorité absolue il est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

**ÉLECTION DES SUPPLÉANTS**

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des trois suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu : Pascal BRUNET 8 voix – Cyrille EYMARD 8 voix – Daniel ROCHE 8 voix

Ayant obtenu la majorité absolue ils sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Séance terminée à 21h00.